

# **PREFECTURE DE L'INDRE**

Recueil spécial du 19 Mai 2009

"Peut être consulté en intégralité au bureau d'accueil de la préfecture et des sous-préfectures"

- consultation possible des recueils et des actes administratifs sur le site internet des services de l'Etat dans l'Indre : [www.indre.pref.gouv.fr](http://www.indre.pref.gouv.fr)

Place de la Victoire et des Alliés  
B.P. 583 - 36019 CHATEAUROUX Cedex  
Tel : 02.54.29.50.00 - Fax: 02.54.34.10.08

## Sommaire

<b>DIRECTION DEPARTEMENTALE DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES .....</b>	<b>3</b>
<b>Personnel - concours.....</b>	<b>3</b>
Autres n° 2009-05-0075 du 12 mai 2009 - Recrutement 2 adjoints administratifs CH La	
Châtre .....	3

**AVIS DE RECRUTEMENT SANS CONCOURS DE  
2 ADJOINTS ADMINISTRATIFS DE 2<sup>ème</sup> CLASSE**

Références :

- Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires.
- Loi n° 86-33 du 09 janvier 1986 portant dispositions statutaires relative à la fonction publique hospitalière.
- Décret n° 90-839 du 21 septembre 1990 modifié portant statuts particuliers du personnel administratif de la fonction publique hospitalière.
- Décret n° 2004-118 du 6 février 2004 relatif au recrutement sans concours dans certains corps de fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique hospitalière.
- Décret n° 2006-224 du 24 février 2006 introduit un certain nombre de modifications dans les différents décrets portant statut particulier des personnels de la Fonction Publique Hospitalière.

=====

**Un recrutement sans concours est ouvert en vue de pourvoir 2 postes d'Adjoints Administratifs de 2<sup>ème</sup> classe au Centre Hospitalier de LA CHATRE 36400 (1 poste à temps complet et 1 poste à temps incomplet à 80 %).**

Aucune condition de diplôme ou de titre n'est exigée.

La limite d'âge de 45 ans au 1<sup>er</sup> janvier de l'année de recrutement est supprimée. Les candidats doivent remplir les conditions d'accès à la fonction publique.

La sélection des candidats est confiée à une Commission qui examinera le dossier de chaque candidat. Les candidats retenus à l'issue de cette sélection seront auditionnés par la Commission en prenant notamment en compte le critère professionnel. A l'issue des auditions, la Commission arrêtera la liste des candidats déclarés aptes.

Le dossier du candidat doit comporter une lettre manuscrite de motivation et un curriculum vitae détaillé incluant les formations suivies et les emplois occupés et en précisant la durée. Il doit être adressé au plus tard dans les deux mois suivant la date de parution du présent avis au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de l'Indre à :

**Madame Le Directeur du Centre Hospitalier de LA CHATRE  
40, Rue des Oiseaux  
36400 LA CHATRE**

**L'avis de recrutement sans concours a été précédé de la publication de la vacance des postes sur le 36 15 HOSPIMOB durant la période du 02-04-2009 au 03-05-2009 (procédure de changement d'établissement des personnels titulaires de la Fonction Publique Hospitalière).**